

Et la dame pipi voilée à la gare de Mulhouse, c'est normal, monsieur Valls ?

écrit par Christine Tasin | 3 juin 2016



Je croyais que la SNCF et les gares étaient la propriété de l'Etat et donc que ceux qui y travaillent étaient astreints à un devoir de neutralité politique et religieuse vis-à-vis du public.

Décidément Rome n'est plus dans Rome et la France n'est plus en France.

On me répondra qu'il est possible que la SNCF ait délégué (sous-traité ?) la gestion des toilettes à une entreprise privée... Peut-être. Mais qu'est-ce que cela change ? [L'article 6](#) de la loi El Khomry acceptant voile, salles de prières et compagnie dans les entreprises privées a été retiré, que je sache, non ?

Certes, la saga Baby Loup et le [recours en cours](#) à la Cour de cassation d'une employée voilée licenciée montrent que les choses ne sont pas simples. **Faut-il, pour autant, se coucher et imposer cette vue inacceptable et choquante aux usagers de la SNCF ? Qui a décidé cette horreur ? Qui a accepté cette horreur ?**

Parce que, tout de même, faire pipi n'est pas un luxe mais une nécessité. Profiter de cette nécessité pour imposer à ceux qui ont la vessie pleine un prosélytisme musulman et une vision indigne de la femme est contraire et à la laïcité et à nos lois fondamentales.

Je vous invite à protester

- **Gare de Mulhouse**

Adresse : 10 Avenue du Général Leclerc, 68100 Mulhouse
;

Béatrice Ackermann-Lorber, directrice de gare, Giani Benedic, chef de gare

Téléphone payant évidemment... Donc reste le courrier postal ou le courriel : [ici](#)

- **Mairie de Mulhouse** qui a peut-être des choses à voir dans l'affaire... Ça ne mange pas de pain de le vérifier. 2, rue Pierre et Marie Curie, B.P. 10020, 68948 Mulhouse Cedex 9, Tél. : 03 89 32 58 58, <http://www.mulhouse.fr/fr/nous-ecrire/>